PRATIQUE DE L'ÉTHIQUE EN EXPÉRIMENTATION ANIMALE

par Claude **Milhaud**[1]

Le cadre sociétal de l'expérimentation animale est rappelé en introduction : importance de cette activité, sensibilité de la société, unanimité du monde de la recherche, querelle *in vivo vs in vitro*, bien –être ou bientraitance ? À partir des « trois R » de Russel et Burch (1959) la démarche éthique est développée en deux volets : l'éthique de décision précédant l'éthique d'action.

L'éthique de décision est fondée sur le premier des trois principes : remplacer les animaux. Principe appliqué dans une démarche préliminaire mettant en balance l'intérêt scientifique ou pratique d'un projet et le préjudice que subissent les animaux. Remplacer ces derniers revient à faire appel des méthodes substitutives c'est-à-dire aux modélisations informatiques (*in silico*) ou biologiques (*in vitro*), méthodes encore limitées, en particulier en recherche fondamentale. Le développement des approches dites combinatoires rend obsolète la querelle in vitro vs in vivo. Décision ultime : celle de l'administration. De par la réglementation tout projet de recherche impliquant des animaux vivants doit être autorisé par le ministère concerné, après étude d'un dossier préalablement avalisé par un comité d'éthique.

L'éthique d'action vise à respecter les deux autres principes : réduire le nombre d'animaux utilisés et optimiser les conditions expérimentales. Elle s'appuie sur deux piliers étroitement liés : la réglementation et les comités d'éthique. L'évolution de la réglementation, aujourd'hui européenne, aboutit à un contrôle strict de la qualification des expérimentateurs, de l'origine des animaux, de leurs conditions de vie, des méthodes expérimentales, de l'organisation adéquate de la structure de recherche. Les comités d'éthique créés spontanément par des expérimentateurs ont vu leur rôle se développer jusqu'à devenir réglementaire (Directive UE 2010/69). Leur composition (présence vétérinaire, ouverture sur la société civile), leur proximité des chercheurs, le dialogue entretenu avec ces derniers et les comités scientifiques, garantissent la justification du recours au modèle animal et l'optimisation des conditions de vie des animaux et des méthodes expérimentales. La réduction du nombre d'animaux utilisés s'obtient par l'optimisation des méthodes statistiques, par la qualité de l'environnement qui assure la stabilité des paramètres physiologiques et la santé des animaux, mais aussi par le choix du modèle le mieux adapté à la problématique étudiée. En toile de fond, un certain nombre d'organismes nationaux ou internationaux, professionnels ou gouvernementaux, assurent une réflexion permanente et inspirent la réglementation.

En conclusion, quelques remarques de bon sens : convergence naturelle de l'intérêt du chercheur et du respect de l'animal ; lourdeur et coût de la recherche sur animaux vivants ; faiblesse de la communication vers le public, vers les autres chercheurs, vers le personnel technique.

---

[1] Ancien président de l'Académie vétérinaire.

Copyright – Académie d'Agriculture de France, 2016.